

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU LIEU RENCONTRE PARENTS ENFANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

PRESENTATION DU LIEU DE RENCONTRE PARENTS ENFANTS

- **Gestionnaire :**

Ce service est proposé et géré par le Relais Petite Enfance, service de la CCPC :
Communauté de Communes du Pays de Cruseilles
268 route du Suet
74350 CRUSEILLES

- **Lieu :**

L'accueil a lieu dans la salle d'activité du Relais Petite Enfance :
Maison de la Petite Enfance
126 rue des Ebeaux
74350 CRUSEILLES

- **Public concerné :**

Le lieu Rencontre Parents enfants est accessible aux familles habitant les communes de la C.C.P.C : Allonzier la Caille, Andilly, Cercier, Cernex, Copponex, Cruseilles, Cuvat, Menthonnex-en-Bornes, Saint-Blaise, Le Sappey, Villy-le-Bouveret, Villy-le-Pelloux, Vovray-en Bornes.

OBJECTIFS

- o Créer du lien en favorisant les échanges et ainsi éviter l'isolement des familles
- o Favoriser les échanges parents/enfants
- o Accompagner les parents et futurs-parents dans les étapes importantes de la vie de leur enfant et valoriser la fonction parentale
- o Proposer un espace de socialisation aux jeunes enfants
- o Accompagner l'enfant et ses parents dans les séparations à venir (modes de garde, école, reprise d'activité du parent...)
- o Repérer les difficultés dans un but de prévention

FONCTIONNEMENT

- **Jour, horaires et périodes d'ouverture :**

Le lieu de Rencontre Parents enfants est ouvert tous les mercredis de 9h00 à 11h00 sauf période de vacances scolaires. Les familles peuvent arriver et partir aux horaires qui leur conviennent dans le créneau proposé.

- **Limite d'âge :**

Les enfants sont accueillis à partir de 3 mois et jusqu'à l'âge de 6 ans (date d'anniversaire).

- **Accès et capacité d'accueil :**

Une inscription est obligatoire pour être sûr de pouvoir être accueilli. Dans un souci de qualité et de sécurité, les accueillants peuvent se trouver dans l'obligation de différer la participation des familles. Les seuls renseignements demandés sont les prénoms des adultes et des enfants fréquentant le lieu Rencontre Parents enfants et un numéro de téléphone en cas d'urgence. Chaque enfant ne pourra être accompagné que d'un seul adulte : sa maman ou son papa, sa grand-mère ou son grand-père. Des exceptions peuvent être tolérées uniquement lors du premier accueil.

- Encadrement :

Les animateurs/trices sont les deux professionnels de la petite enfance en charge du relais petite enfance/ relais itinérant.

Les accueillant(e)s présent(e)s sont disponibles pour favoriser le dialogue et l'écoute, sans jugement, dans un souci de neutralité et respect de la discrétion professionnelle.

Cette discrétion ne pourra être levée que dans les cas relevant de la protection de l'enfance auprès des autorités compétentes.

Les accueillant(e)s font respecter les règles de vie et de sécurité de la structure.

VIE DE GROUPE ET RESPONSABILITE

L'enfant est placé sous la responsabilité exclusive de l'adulte qui l'accompagne. Ce dernier doit veiller à sa sécurité durant tout le temps d'accueil. Aucun enfant ne pourra être confié aux accueillant(e)s. Il est demandé aux participants de veiller au respect de tous.

Si un enfant se met en danger ou ne respecte pas les règles de vie du lieu, voire met en danger un autre enfant, l'adulte référent ou les accueillant(e)s se doivent d'intervenir.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité le port de chaussons est conseillé pour les enfants et les adultes devront également enlever leurs chaussures.

Les parents doivent apporter avec eux le nécessaire pour le change de leur(s) enfant(s). Les enfants malades (gastro-entérite, varicelle, bronchiolite ...) ne seront pas accueillis. La collation des enfants, hormis bien sûr les biberons des bébés, est limitée à la prise d'un verre d'eau excepté pour des événements exceptionnels proposés par la structure.

Les enfants et les parents peuvent utiliser librement les jouets mis à leur disposition, toujours dans le respect du matériel.

Dans un esprit de convivialité la contribution de tous au rangement de l'espace d'accueil en fin de séance est demandée.

Les séances se déroulent dans un esprit d'ouverture et de tolérance.

CONFIDENTIALITE

L'accueil des familles se fait dans le respect de l'anonymat : seuls les prénoms des personnes présentes et l'âge des enfants peuvent être demandés ainsi que le lien de parenté avec l'adulte accompagnant.

Afin de préserver l'intimité de chaque famille, les sujets abordés au sein du lieu Rencontre Parents enfants restent strictement confidentiels. Chaque parent fréquentant le lieu est soumis au respect de cette discrétion.

Pour des raisons de confidentialité, de sécurité et la tranquillité de tous, l'usage du téléphone portable et de l'appareil photo n'est pas autorisé. Si les accueillants souhaitent prendre quelques photos de ces rencontres, ils ne le feront qu'avec l'accord de toutes les familles présentes. Sauf situation d'urgence, le téléphone portable doit être éteint durant le temps d'accueil.

Le lieu Rencontre Parents enfants a pour objectif principal l'écoute, le partage et les échanges dans un cadre convivial.

La présence et la participation des familles impliquent l'acceptation et le respect de ce règlement de fonctionnement.

